



L'édito du secrétaire général
Bruno GASPARINI

Sommaire

Edito du SG

Transition écologique : un SNFOCOS engagé
P.1

Service du contrôle médical

Courrier de l'intersyndicale au 1^{er} ministre
P.2

CR de l'intersyndicale de la 1^{ère} séance de négociation relative à un accord de transition
P.3

DRIF du SNFOCOS

Tractage aux vœux de Monsieur Fatôme
P.4

La semaine de 4 jours

Opportunité ou piège pour les cadres au forfait jour ?
P.5

Complémentaire Santé

Mutuelles en hausse : une nouvelle contribution pour compenser les dépenses de santé
P.6

TRANSITION ÉCOLOGIQUE : UN SNFOCOS ENGAGÉ



L'heure n'est plus aux hésitations. Il est temps de revendiquer notre place pour un avenir meilleur, où nos emplois et notre planète vont de pair. Le SNFOCOS est résolument sur la voie de la justice sociale, et cela passera par un débat constructif sur la transition écologique !

Nous osons croire à modèle économique où chaque emploi est un pas vers une planète en meilleure santé. Mais qui est là pour défendre ces emplois et assurer que ces opportunités soient accessibles à tous ? C'est notre mission, et c'est pourquoi chaque cadre, agent de direction et praticien doit se syndiquer au SNFOCOS, pour faire entendre votre voix et exiger un avenir durable.

La formation de tous est cruciale. Les syndicats doivent exiger des programmes de formation qui intègrent les compétences liées à la durabilité et qui permettent à chacun de devenir un acteur du changement.

Nos conditions de travail sont également au cœur de nos revendications : des salaires justes, des horaires respectueux et un environnement de travail sûr ! Réclamons ces droits avec fierté ! Ensemble, nous pouvons attirer des talents vers ces emplois qui préservent notre planète.

Ensemble, nous pouvons faire bouger les lignes !

Rejoindre le SNFOCOS, c'est faire le choix de se battre pour un avenir où l'écologie et le progrès social restent compatibles et complémentaires

Ensemble, nous avons le pouvoir de transformer notre avenir, de faire de la transition écologique une réalité au sein de chaque entreprise tout en défendant nos droits collectifs et individuels.

Ensemble, nous pourrons faire de cette vision une réalité.



SERVICE DU CONTRÔLE MÉDICAL

COURRIER DE L'INTERSYNDICALE AU 1er MINISTRE



**L'intersyndicale CFE-CGC-CGT-FO-SGPC-SNFOCOS de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie
À l'attention de Monsieur le Premier Ministre**

Le 13/01/2025

Objet : Urgence d'un réexamen du projet de transformation du Service Médical de l'Assurance Maladie

Monsieur le Premier Ministre,

L'intersyndicale CFE-CGC-CGT-FO-SGPC-SNFOCOS de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie souhaite vous alerter sur les graves conséquences du projet de transformation du Service Médical, inscrit dans le PLFSS 2025 et mené par le Directeur Général de la CNAM.

Ce projet, mené avec précipitation, repose sur un calendrier irréaliste et l'absence de tests préalables, fragilisant dangereusement les missions essentielles de l'Assurance Maladie. Les questions fondamentales relatives aux systèmes d'information, à la conformité au RGPD et à l'impact global sur les assurés sociaux n'ont pas été suffisamment étudiées. Ces carences font peser un risque sérieux de désorganisation, menaçant la continuité et l'équité des prestations de santé.

Les récents événements liés au déploiement du logiciel Arpège dans les CPAM illustrent parfaitement les dangers encourus : ce logiciel, introduit dans des conditions similaires, a semé un chaos organisationnel, perturbant gravement les missions de service public. À plus grande échelle, une telle désorganisation pourrait compromettre durablement la capacité de l'Assurance Maladie à remplir ses missions fondamentales auprès des assurés sociaux.

En outre, ce projet accentue les disparités de traitement entre les organismes locaux (CPAM), rompant avec le principe d'égalité dans l'accès aux droits des assurés. La disparition de l'indépendance historique entre le contrôleur et le payeur compromet un équilibre essentiel et suscite de légitimes inquiétudes quant à la justice sociale.

Nous sommes également très préoccupés par les atteintes à la déontologie et au secret médical. Le rattachement des praticiens-conseils aux CPAM, sous la subordination des directeurs locaux, expose les décisions médicales à des influences externes contraires à l'éthique professionnelle. La réponse avancée par le Directeur Général de la CNAM – la mise en place d'un comité de suivi de la déontologie – n'est qu'un leurre inefficace, incapable de garantir une réelle indépendance des décisions médicales ou de prévenir les dérives dans la gestion des données de santé.

Face à ces constats alarmants, nous demandons avec insistance une suspension immédiate de ce projet. Il est impératif de réexaminer cette réforme à la lumière des constats de l'Inspection Générale des Affaires Sociales et de garantir que toute décision future respecte l'équité et la qualité des services rendus aux assurés sociaux. Une concertation élargie avec toutes les parties prenantes doit être engagée sans délai pour élaborer des solutions adaptées et durables.

Dans l'attente de votre réponse, nous restons pleinement disponibles pour tout échange visant à approfondir ces questions et à trouver des solutions constructives.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

**L'intersyndicale CFE-CGC-CGT-FO-SGPC-SNFOCOS de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie
Les délégués centraux**



SERVICE DU CONTRÔLE MÉDICAL

CR DE L'INTERSYNDICALE DE LA 1ÈRE SÉANCE DE NÉGOCIATION RELATIVE À UN ACCORD DE TRANSITION



Le vendredi 10 janvier 2025 s'est tenue la 1^{ère} séance de négociation du fameux accord de transition, censé répertorier les accords collectifs que les salariés du Service du Contrôle Médical conserveront pour une durée de 2 à 3 ans suivant le transfert.

Dans les faits, pas grand-chose n'est à négocier. Il s'agira simplement de lister les accords collectifs d'entreprise en vigueur qui pourraient être intégrés à cet accord de transition !

Lesquels sont :

- L'accord visant à l'application du protocole d'accord du 30 décembre 2013 relatif aux garanties conventionnelles apportées dans le cadre de l'évolution des réseaux aux praticiens conseils du service médical, du 20 avril 2018, signé à l'unanimité des OS et pour une durée indéterminée.
- L'accord relatif à l'égalité des chances et à la promotion de la diversité, qui arrive à échéance le 16 janvier 2026.
- L'accord relatif à la QVCT et à la prévention des RPS, qui arrive à échéance le 2 mai 2026.
- L'accord de mise en œuvre de la réduction, du temps de Travail pour les praticiens conseils du régime général pour une durée indéterminée.

Pire, ce que nous craignons a été confirmé par la CNAM : Tous les accords collectifs locaux, acquis sociaux locaux, usages locaux, accords catégoriels d'entreprise, seront supprimés dès le 1^{er} jour du transfert !

Pire ce que nous pouvions imaginer, la Cnam évoque la possibilité de ne pas maintenir le télétravail et le forfait mobilité durable sous leur forme actuelle au motif qu'il s'agit de deux décisions unilatérales de l'employeur : INACCEPTABLE !

RTT, HV, Heures d'ouverture de la caisse, pauses (cigarettes ou autres), TOUT DOIT DISPARAITRE !

Plus exactement ce que vous avez aujourd'hui. Bien sûr les salariés des CPAM bénéficient aussi de RTT, de HV, de pauses, etc .

MAIS PAS TOUS !

Pour exemple, certaines CPAM ne pratiquent pas les HV ! Certaines ne proposent pas le module RTT à 39H avec 20 RTT. D'autres refusent catégoriquement de permettre à ses salariés de faire des pauses sauf en dehors du temps de travail (c'est-à-dire qu'ils doivent débadger).

Nous pourrions citer beaucoup d'exemples sur ce qui se pratiquent dans les CPAM et qui est moins favorables que dans les DRSM . Aussi, nous n'avons pas d'autres choix que de continuer de nous opposer à ce projet de démantèlement du service du contrôle médical jusqu'à son retrait.

Dans ce sens, l'intersyndicale reviendra vers vous rapidement.

TRACTAGE AUX VOEUX DE MONSIEUR FATÔME

La Délégation Régionale IDF du SNFOCOS et les camarades de l'UD FO75 ont procédé à la diffusion de tracts devant le cirque d'hiver, à l'occasion des vœux du DG de la CNAM au personnel. Ils ont d'abord reçu nos vœux de maintien des CMS Réaumur et Stalingrad. Les 2 tracts ont été diffusés à près des 1600 agents conviés à ce show.



TRACT RELATIF AU CENTRE DE STALINGRAD

TRACT RELATIF AU CENTRE DE RÉAUMUR ET AU CENTRE DE STALINGRAD



OPPORTUNITÉ OU PIÈGE POUR LES CADRES AU FORFAIT JOUR ?

Alors que la semaine de quatre jours gagne en popularité, les cadres au forfait jour se trouvent au cœur d'un débat intense sur l'intensité de leur travail et les risques liés à cette nouvelle organisation. Tandis que de plus en plus d'entreprises et d'administrations expérimentent cette nouvelle structure, des questions cruciales se posent sur ses implications pour les cadres souvent soumis à une charge de travail élevée.

L'adoption de la semaine de quatre jours vise à offrir un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Cependant, pour les cadres au forfait jour, cette nouvelle organisation pourrait accentuer la pression et intensifier leur charge de travail. En 2023, environ 10 000 salariés expérimentaient cette organisation, et ce chiffre continue de croître, suscitant des inquiétudes chez les cadres.

Les premières études montrent des résultats encourageants pour les employés en général, avec une augmentation de la satisfaction au travail et de la productivité. Cependant, pour les cadres, l'allongement des journées de travail pour compenser le jour supplémentaire de repos peut entraîner une fatigue accrue et des difficultés de gestion du temps. Selon un sondage, 45 % des cadres estiment que la semaine de quatre jours pourrait accentuer le stress et la pression au travail.

Certains secteurs, comme la santé ou l'éducation, peuvent trouver difficile de s'adapter à un tel changement sans perturber le service. Pour les cadres, la pression exercée pour maintenir la même quantité de travail en moins de temps peut être particulièrement intense. Un rapport indique que 23 % des cadres ressentent une pression accrue pour accomplir leurs tâches en moins de temps.

Le gouvernement français envisage de généraliser cette organisation dans les administrations et encourage les entreprises à adopter cette nouvelle structure de travail. La perspective d'une semaine de quatre jours dans la fonction publique pourrait concerner environ 5 millions de salariés, transformant radicalement leur quotidien. Pour les cadres, il sera essentiel de continuer à évaluer les impacts sur leur charge de travail et d'adapter les politiques en conséquence.

Aussi, si la semaine de quatre jours représente une opportunité pour transformer le monde du travail et améliorer le bien-être des salariés, elle nécessite une approche équilibrée et réfléchie pour s'assurer que les bénéfices potentiels ne soient pas éclipsés par les défis organisationnels et humains, en particulier pour les cadres au forfait jour.



MUTUELLES EN HAUSSE : UNE NOUVELLE CONTRIBUTION POUR COMPENSER LES DÉPENSES DE SANTÉ

En réponse à la récente augmentation des tarifs des mutuelles, le gouvernement français envisage d'introduire une nouvelle contribution pour les complémentaires santé. Cette décision s'inscrit dans le cadre des efforts déployés pour équilibrer les dépenses de l'Assurance maladie.

Les mutuelles ont récemment annoncé une augmentation de leurs cotisations, attribuant cette hausse à la montée des coûts des consultations médicales. Cette situation a suscité des préoccupations parmi les consommateurs, qui voient leurs primes augmenter sans une amélioration notable des prestations.

Face à ces augmentations tarifaires, le gouvernement cherche à récupérer une partie des fonds collectés par les mutuelles. L'objectif est de compenser les dépenses croissantes de l'Assurance maladie, tout en assurant que les contribuables ne soient pas les seuls à supporter cette charge financière.

Le gouvernement envisage de relever temporairement la taxe de solidarité additionnelle (TSA) sur les cotisations des mutuelles. Cette mesure vise à générer environ 1,1 milliard d'euros, qui seront réinjectés dans le système de santé public pour alléger le budget de l'Assurance maladie. Ce plan suscite toutefois des débats, notamment en ce qui concerne l'impact potentiel sur les cotisations des adhérents et la viabilité à long terme de cette solution.

Les réactions à cette proposition sont partagées. Les associations de consommateurs craignent que cette nouvelle contribution ne se traduise par une nouvelle hausse des cotisations pour les assurés, aggravant ainsi la situation financière des ménages. De leur côté, les mutuelles s'inquiètent de l'impact sur leur capacité à offrir des services compétitifs et de qualité.

Le débat est loin d'être clos, mais il est clair que des mesures audacieuses sont nécessaires pour garantir la pérennité du système de santé français. Les discussions se poursuivront dans les semaines à venir, avec l'espoir de trouver une solution équilibrée qui réponde aux besoins des patients, des mutuelles et du gouvernement.



Nos Partenaires

OCIRP
Engagés pour l'autonomie !

**AÉSIO
MUTUELLE**
C'est ça, la mutuelle d'aujourd'hui

POUR ADHÉRER AU SNFOCOS
Contactez les élus ou représentants SNFOCOS
présents dans votre organisme
ou adhérez via le formulaire en ligne sur :
<https://snfocos.org/adherer/>

ERRATUM - Dans la précédente LM, du 16 janvier 2025, page 7 le lien ne fonctionnait, pas veuillez trouver celui-ci :

[Ouverture du Fonds d'investissement pour la prévention de l'usure professionnelle - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(DREETS\)](#)

AGENDA

27/01/2025
CPP ARS